



Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 10 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le **DIX NOVEMBRE** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de *BESSONCOURT*, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *M. Guy MOUILLESEAUX*, Maire.

Présents: G. MOUILLESEAUX, E. RUYER, D. BALON, T. BESANCON, F. RABIER, I. GIGOS, R. KHOUCHANE, L. FAIVRE, L. NGUYEN DAÏ (arrivé à 20h50), L. SIBRE,

Excusés : P. ARRIGHI (proc. à T. BESANCON), A.M KARRER (proc. à F. RABIER), L. SLIMANI (Proc. à R. KHOUCHANE), C. JECKER (Proc à G. MOUILLESEAUX)

Absents : C. KILQUE,

Madame Emmanuelle Ruyer a été nommée secrétaire.

Rétrocession de la voirie de la ZAC Les Rives de l'Autruche 2^{ième} tranche

La société NEXITY a réalisé un lotissement, la ZAC Les Rives de l'Autruche comprenant l'aménagement de terrains et la construction de réseaux et de plusieurs voies de circulation. Les plans de récolement des réseaux ont été fournis. La voirie a été réalisée en enrobé, l'éclairage public mis en place.

Le Conseil Municipal a accepté la rétrocession de la voirie de cette 2^{ième} tranche le 18 décembre 2015.

L'acte de rétrocession n'a pas encore été signé en raison de certaines difficultés rencontrées pour désigner avec précision l'intégralité des parcelles concernées.

Aujourd'hui, Maître Rigollet est en mesure de nous préciser les parcelles concernées :

-parcelle AA 394 superficie 57.14 a	-parcelle D 742 superficie 0.24 a
-parcelle AA 365 superficie 0.85 a	(division de la parcelle D705)
-parcelle AA 367 superficie 0.55 a	-parcelle D 727 superficie 0.59 a
-parcelle AA 372 superficie 1.08 a	-parcelle AA 393 superficie 0.14 a
-parcelle AA 373 superficie 0.52 a	-parcelle AA 390 superficie 10.79 a
-parcelle AA 397 superficie 0.03 a	-parcelle AA 391 superficie 0.67 a
(division de la parcelle AA296)	-parcelle AA 389 superficie 5.35 a
-parcelle AA 412 superficie 0.37a	-parcelle AA 19 superficie 0.19 a
-parcelle AA 395 superficie 1.18 a	-parcelle D 741 superficie 0.18 a
(division de la parcelle D705)	

Les biens en cours de régularisation

-parcelle AA 362 superficie 1.03 a (Cuenin Hubert)

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **accepte** la rétrocession de la voirie et des réseaux de la 2^{ième} tranche du lotissement des Rives de l'Autruche suivant descriptif et plan joint à la présente.

Confirme que cette rétrocession se fait dans le cadre d'une cession sans prix et que les frais liés à cette rétrocession sont à la charge de Nexity Foncier Conseil.

Autorise le Maire à signer l'acte de rétrocession relatif à ce dossier et à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

Rétrocession de la voirie du Lotissement Les Carrés de Suzanne Impasse du Clos

Les Carrés de l'Habitat, Carré Est ont aménagé des résidences Impasse du Clos à



Bessoncourt.

Les travaux sont achevés et propose à la Commune de céder les parcelles constituant la voirie.

Depuis plusieurs semaines, nous sommes destinataires de réclamations de la part de résidents et propriétaires concernant le stationnement sur l'aire de retournement créée lors de cet aménagement.

Le Maire a échangé et rencontré les protagonistes.

Aujourd'hui le Conseil doit décider si la commune reprend les parcelles concernées (AA 660 pour 0.68 a, AA 664 pour 2.93a, AA372 pour 1.39 a et AA 678 pour 0.37 a)

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Refuse la rétrocession de la voirie et des réseaux de l'aménagement les Carrés de Suzanne (impasse du Clos)

-Etudiera la question quand le problème de stationnement sera résolu

Tarifs du CLSH au 1^{er} janvier 2018

Par délibération du 17 juillet 2017, le Conseil Municipal a fixé les tarifs du service périscolaire et CLSH de la Maison Rose.

A la demande de la CAF, il a été décidé d'appliquer les mêmes réductions pour le service CLSH que pour le périscolaire (réduction suivant le Quotient Familial des familles).

Après analyse approfondie de ces tarifs, il apparait des incohérences.

Il vous êtes donc proposé d'étudier les tarifs du CLSH en prenant en compte les Quotient Familiaux mais également les ATL (Aides au Temps libre) versées par la CAF.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide les réductions suivantes à partir du 1^{er} janvier 2018 :

Pour les activités liées à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ALSH

Journée avec repas, journée sans repas, 1/2 journée matin avec repas, demi-journée après-midi avec repas, demi-journée après-midi sans repas, demi-journée matin sans repas, heure de garderie et semaine complète

Il est décidé à l'unanimité d'appliquer une réduction de 10% pour les Quotients Familiaux compris entre 441 et 700 et 30% pour les Quotients Familiaux compris entre 701 et 900 inclus.

Les réductions sur les produits du périscolaire restent inchangées soit :

-QF inférieur à 600 remise de 50 % sur les heures de garderies, repas + garderie, mercredi après-midi sans repas et mercredi garderie 13h30 14h

-QF de 601 à 900 de 20 % sur les heures de garderies, repas + garderie, mercredi après-midi sans repas et mercredi garderie 13h30 14h

Ratio Promus Promouvables

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Maire rappelle que l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 donne aux autorités territoriales, pour tenir compte des réalités « locales » et des spécificités propres à chacune d'entre elles, la possibilité de fixer librement le ratio promus-promouvables.



Afin de prendre en compte les particularités de la commune de Bessoncourt et offrir au Maire, les outils de gestion mis à sa disposition par les textes légaux, il convient donc de lui confier l'ensemble des possibilités de nomination prévues par la loi.

Ainsi, en fonction de leurs mérites, il pourra nommer, s'il l'estime opportun, les agents qui remplissent les conditions légales pour prétendre à un avancement de grade.

Le Maire propose au Conseil Municipal le choix d'un ratio « promus-promouvables » à 100% pour les agents des catégories C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de fixer le ratio « promus-promouvables » à 100% pour les agents des catégories C

Travaux d'exploitation ONF 2018

Monsieur Thierry Besançon présente les devis proposé par l'ONF pour les travaux d'exploitation et l'assiette 2018.

Le Conseil Municipal demande à rencontrer l'agent de l'ONF chargé du suivi de la forêt communale de Bessoncourt pour comprendre les différents devis proposés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Propose de reporter la décision à une réunion ultérieure.

DIVERS

Réforme des rythmes scolaires : suite au questionnaire proposé aux parents concernant leur avis sur le retour à la semaine de 4 jours ou le maintien à la semaine de 4.5 jours.

Sur 120 courriers envoyés, 60 réponses nous sont parvenues, 2/3 des parents sont pour la semaine de 4 jours et 1/3 pour la semaine de 4.5 jours.

Nous attendrons les avis des conseils d'école et prendront une décision au prochain CM.

Fin du Conseil à 22h30

Prochain Conseil le 8 décembre.

Vœux du Maire vendredi 12 janvier 2018 à 18h